

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3833)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 253

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 15

À l'alinéa 2, après le mot :

« en »,

insérer les mots :

« 2013 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise, afin d'effectuer une coordination avec la rédaction de l'article 14, à rectifier une erreur matérielle et à faire référence aux élections intervenues en 2013, et non en 2014, au sein de l'atelier technique des espaces naturels, auquel l'AFB se substitue.